29 juillet 2011

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU LUNDI 11 JUILLET 2011

LE CONSEIL MUNICIPAL :

- **APPROUVE** le compte-rendu des séances du 17 juin 2011

- **ENTEND** de Monsieur le Maire les nouvelles directives européennes et le rapport de la visite des Services Vétérinaires à la cantine scolaire. Il est demandé entre autre de renouveler une partie du matériel, de former le matériel etc…….Le conseil municipal et l'association parentale réfechissent aux solutions alternatives.

- **ENTEND** de Monsieur le Maire le résultat de différentes ouvertures de plis :

1. ***Achat d'un tracteur*** : Seule l'entreprise CHESNEAU a présenté une offre pour 50 531 € TTC. Le tracteur à remplacer sera cédé à un particulier pour 9 000.00 € HT (seule offre arrivée en mairie et supérieure à la reprise proposée par les Ets CHESNEAU).
2. ***Logement 4 rue St-Pierre*** : estimation du PACT 109 254 € HT – ouverture des plis = 68 460.47 € HT – mais les offres doivent être examinées avec soin et nous resterons vigilants durant les travaux. Une subvention de 24 979 € nous est attribuée au titre de la DETR (ancienne DGE).

- **ENTEND** de Monsieur MATHEVET les résultats de la consultation concernant le programme 2011 des travaux sur les voies communales. C'est l'entreprise EIFFAGE qui remporte les 2 marchés pour un montant total de 132 341.71 € TTC. – 4 entreprises avaient proposé des offres.

- **ENTEND** de Monsieur MATHEVET le tonnage des ordures ménagères depuis 9 ans – PRECISE que celui-ci est stable : 2002 = 10781 t dont 2949 de recyclage / 2011 = 11 098 t soit une différence de 250 tonnes pour une augmentation de 2 000 administrés et 500 tonnes supplémentaires de recyclables. Il insiste sur la nécessité d'inciter la population à faire de plus en plus du tri sélectif. Il évoque également les problèmes de sécurité rencontrés par le personnel à la déchetterie de Chanceaux, suite à la récupération -dans les bacs- de certains déchets par des personnes non autorisées. Cette situation a entraîné la fermeture de la déchetterie le dimanche matin. Rappel : nécessité d'avoir une carte d'accès. Il rappelle également que la CCLD participe aux manifestations locales (Blues à Chédigny – attelage à Reignac – Festival cosmopolite etc….) en fournissant des gobelets recyclables, des sacs de tri réutilisables et des sacs en amidon pour les exposants A prévoir pour nos manifestations locales. Il est également envisagé que les sacs jaunes soient remplacés par des containers.

➢ **ENTEND** de Monsieur le Maire la nécessité de donner un nom à la voie desservant le hameau de la caltière suite à la demande d'un riverain. DECIDE d'appeler cette voie « impasse de la caltière » - même démarche pour les habitants de la « vallée de la cloutière » desservis par la « route de mauvières » voie mitoyenne avec Loches, mais seulement numérotée du côté de Loches.

➢ **ENTEND** de Monsieur le Maire la demande de limitation de vitesse à 50 Km/h à la hauteur de Poiré, formulée auprès du STA Ligueil. Refus. Le STA est favorable à une limitation à 70 km /heure. Vitesse qui sera proposée pour avis à la Gendarmerie et à la Direction des Routes du Conseil Général. Cette limitation fera l'objet d'un arrêté signée de Mme la Présidente du Conseil Général.

➢ **ENTEND** de Monsieur LORILLOU les résultats du concours fleurir la France.

➢ **ENTEND** de Monsieur le Maire la finalité de la vente à Mr. LOREE d'un chemin d'exploitation communal – partie de la YK 30 - anciennement propriété de l'Association Foncière de Remembrement – pour un prix de 714.40 €

➢ **ENTEND** de Monsieur le Maire la signature d'un contrat d'apprentissage d'1 an (école/mairie) pour une jeune femme de 20 ans préparant le CAP Petite enfance – elle commencera à l'école, le 22 aout 2011.

➢ **ENTEND** de Monsieur le Maire la visite de l'Eglise par un architecte afin de connaître les travaux de rénovation à envisager et dans un second temps, d'en prévoir la programmation.

➢ **ENTEND** de Monsieur le Maire le démarrage des travaux de renforcement du réseau électrique basse tension sur la RD 943 – avenue de Pierruche.

➢ **ENTEND** de Monsieur MATHEVET la création d'un giratoire provisoire au carrefour de la rue des glycines-avenue des tilleuls-rue des rosiers, pour une durée de 2 mois à partir de fin juillet. Le matériel est prêté par le Conseil Général.

➢ **ENTEND** de Monsieur LORILLOU la demande d'un riverain pour la pose d'un miroir impasse de la magdeleine et problème de vitesse rue des acacias (possibilité de ralentisseurs). …./…

➢ **ENTEND** de Monsieur le Maire la lecture de la délibération à prendre pour la modification des statuts de la CCLD avec la prise des compétences « eau et assainissement ».

➢ **ENTEND** de Monsieur le Maire l'obligation de délibérer pour avis, avant le 5 août, sur le projet de schéma de coopération intercommunale, proposé par Monsieur le Préfet. Monsieur le Maire donne l'avis de la CCLD : celle-ci refuse le regroupement avec Montrésor étant donné que ces derniers en souhaitent pas être rattachés avec la CCLD. Cette dernière fait une proposition qui consiste en une étude sur les compétences, les transferts humains, les gouvernances et l'organisation administrative d'une grande communauté qui serait créée au niveau du « Pays » - question : *qui fait l'étude et qui paye ?*

Après débat, le conseil municipal VOTE à main levée :

Une 1ère fois : pour le regroupement avec Montrésor en cas d'accord avec cette communauté : 11 oui – 1 abstention

Une 2ème fois : vote pour une étude : 12 oui.

Séance levée à 22 h 30